

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le 16 Juillet 2020, les membres du Conseil municipal de la Commune de Coise, se sont réunis à 20H00 à la salle du Conseil en la Mairie de Coise, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 9 Juillet 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Arnaud MOUNIER, Eliane MURIGNEUX, Delphine CHILLET, Bernadette MARTIN, Aurélie CARTERON, Guillaume SOUBEYRAND, Yoan MAMMERI, Pierre Emmanuel GRANGE, Lionnel RICHARD, Valérie VENET, Marie Agnès FAYOLLE

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au le sein du Conseil. Adeline DURAND est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 Juin 2020

Le compte-rendu du 11 Juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

➤ Présentation de l'AFPC (union sportive regroupant Grammond, Chevrières, St Denis, Coise, La Gimond, Fontanès, Châtelus)
(Président : René Villemagne – Vice-présidente Elisabeth DUPUY)

Le Club compte 284 licenciés dont 33 coisataires et 40 éducateurs
Le bureau se compose de 13 membres,

Le club expose les difficultés rencontrées concernant l'état des terrains qui sont pour certains parfois impraticable et entraîne une lassitude des dirigeants face à la gestion logistique que cela implique. Ils craignent la fermeture du club si une solution n'est pas trouvée rapidement.
Leur demande pour pallier à cette difficulté est la construction d'un terrain synthétique qui pourrait être partagé et mutualisable avec d'autres activités (école, asso sportive...), entraînant une source d'attractivité pour la commune.

➤ Délégués commissions communautaires

Commission	Vice-Président	Titulaire
Agriculture et Forêts	BONNIER Philippe	BONNIER Philippe
Assainissement - rivières	DUPEYRON Norbert	MOUNIER Arnaud
Bâtiment et Patrimoine	VARLIETTE Pierre	Joël GUINAND
Collecte et traitement des déchets	BOUCHUT Fabrice	Joël GUINAND
Culture et tourisme	GOUJET Michel	CHILLET Delphine MOUNIER Arnaud

Economie	CASSE Jean Louis	SOUBEYRAND Guillaume
Finances	BONNIER Michel	0
Jeunesse sport loisirs + petite enfance RAM	BERGER Karine	VENET Valérie CHILLET Delphine
Ressources humaines	CHAVEROT Gilles	0
Solidarité - enfance	ARNOUX Marie Luce	DURAND Adeline
Transition énergétique et développement durable	GARNIER Philippe	MOUNIER Arnaud
Habitat et urbanisme	BANINO Jérôme	DURAND Adeline
Voirie	CARTERON Patrice	MURIGNEUX Pascal

➤ Présentation orientation budgétaire et plan d'investissement aux nouveaux élus

Le maire présente au conseil les emprunts en cours et les dépenses d'investissement proposés lors du vote du budget 2020.

➤ Plateforme déchets verts

Le projet est validé techniquement avec le CUMA.

La commune de Coise va procéder à l'achat du foncier de la plateforme. La signature du compromis pour l'achat du terrain (2451m² à 5 €/m²) est fixée au 22 Juillet 2020

Le cout de l'aménagement est estimé entre 2 000 et 3 000 €.

Un bail emphytéotique sera mis en place avec la CUMA pour la construction du bâtiment.

Une phase expérimentale d'un an est prévue. Pendant cette période le broyage sera réalisé par un prestataire missionné par la commune de Coise.

La plateforme sera opérationnelle à l'automne. Les professionnels (paysagistes...) seront informés de la possibilité de venir déposer gratuitement leurs déchets. Les habitants de Coise et les agriculteurs pourront également déposer leurs déchets verts (uniquement branchage)

Une réflexion sera faite ultérieurement quant à la mise en place d'un système de fermeture ou de sécurisation du site.

1. DELIBERATION :

1°) Prime exceptionnelle aux agents pour la période du COVID

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances

rectificative 2020-473 du 25 Avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1 000 € maximum à certains agents.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période au profit des agents particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID 19 pour assurer la continuité des services publics.

Cette prime est instaurée selon les critères suivants :

- Exposition au risque via un contact régulier et constant avec les usagers au cours de la journée
- Surcroît ponctuel d'activité lié au COVID 19

Cette prime exceptionnelle plafonnée à 1.000 € sera versée en une seule fois en 2020.

L'autorité territoriale fixera par arrêté individuel le montant alloué aux agents concernés dans la limite du plafond fixé par l'assemblée. Ce montant est individualisé et varie suivant les plannings de présence des agents remplissant les critères ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte la proposition de Monsieur le Maire d'instaurer une prime exceptionnelle au profit de certains agents particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID 19 pour assurer la continuité des services publics,

2°) Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 26 Juillet 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

DECIDE pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms, telle que ci-dessous :

TITULAIRES

- LASSABLIERE Joseph

- FLECHET Régine
- GRANJON Gilles
- RICHARD Jean-François
- PALANDRE Philippe
- RIVOIRE Benoît
- PUIPIER Germain
- FAYOLLE Gilbert
- CROZIER Christiane
- RIVOLLIER Bernard
- JACOUD René
- VIRICEL Joseph

- **SUPPLEANTS**
- BESSON Maurice
- RODRIGUEZ Antoine
- GREGOIRE Eliane
- VAQUER-PLUVY Christine
- BOUTEILLE Dominique
- BORDET Alain
- GUYOT Michel
- RIVOLLIER Monique
- GREGOIRE Bernard
- VEILLON René
- CARTERON Christian
- VERICEL Bernard

3) Nomination d'un conseiller municipal pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire présente la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales. Désormais un répertoire électoral unique sera tenu par l'INSEE. Ceci met fin au principe de révision annuelle des listes électorales : elles seront révisées de façon permanente. De plus, les citoyens pourront s'inscrire jusqu'à quelques semaines avant le scrutin, et non plus jusqu'au 31/12 de l'année n-1.

Les commissions administratives sont supprimées. Le Maire a compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs. Un contrôle sera opéré par la commission de contrôle qui aura pour rôle d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation, et de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin, ou une fois par an (s'il n'y a pas de scrutin).

La commission est composée de la façon suivante : un conseiller municipal, un délégué de l'administration désigné par le préfet et un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Monsieur le Maire demande parmi les conseillers municipaux qui souhaite faire partie de cette commission. Mme Aurélie CARTERON présente sa candidature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, nomme Mme Aurélié CARTERON pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales

4°) Elagage voies communales commune de Châtelus- révision tarif

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 21 Mai 2015 qui propose au conseil Municipal d'établir une convention entre les communes de Châtelus et Coise concernant les travaux d'élagage sur la commune de Châtelus avec le matériel de la commune de Coise

Il relie les termes de la convention signée le 9 Juin 2015 fixant le coût de cette prestation à 45 € de l'heure, carburant compris.

Considérant l'évolution du cours du pétrole, il semble justifier de redéfinir le coût de cette prestation.

Il demande au Conseil Municipal son avis sur le sujet et propose de fixer le coût de la prestation à 55 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

1°) FIXE à 55 €/heure le tarif de cette prestation.

2. QUESTIONS DIVERSES :

1) *Présentation du projet Colombarium*

Monsieur le maire présente des modèles de colombarium qui pourrait être mis en place sur la commune

2) *Marché rénovation thermique école Paul Lornage*

Le marché est en cours d'attribution pour le **lot 1** : Fourniture et pose de Menuiseries extérieures

Concernant le **lot 2** : isolation des combles aucunes entreprises n'a répondu au marché

3) *Présentation projet enfouissement réseau route de la Valletière et aménagement cheminement piétonnier en direction de la chapelle*

Un projet d'enfouissement est en cours. L'investissement sera porté par le SYDER.

Un aménagement du chemin piétonnier est en cours de réflexion depuis le village jusqu'à la chapelle de la peur.

2 bureaux d'étude ont été rencontrés pour réfléchir à un aménagement paysager du site.

4) *Travaux de voirie la grande Chazotte*

Les travaux sont terminés. Ils ont été bien exécutés malgré la complexité de l'endroit

5) Commission CSC (Centre Socio Culturel)

Une première réunion a eu lieu pour la préparation de l'assemblée générale (rappel des activités en lien avec l'enfance- jeunesse – famille -seniors, et actions : accompagnement de projets des citoyens...), puis une seconde réunion pour le vote du nouveau statut. Le Centre socio culturel devient le Centre socioculturel Archipel.

Diverses manifestations sont programmées, journée de la solidarité....

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 00H15.

Vu le 17/07/2020,

Le Maire,
Philippe BONNIER